
Renvoi au comité des finances de l'adresse de la commune de Gignac (Hérault) qui annonce des dons patriotiques et les produit d'une souscription, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'adresse de la commune de Gignac (Hérault) qui annonce des dons patriotiques et les produit d'une souscription, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27966_t1_0188_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Il ne nous suffit pas d'avoir été constamment dévoués et à vous et à la cause de l'égalité, de la raison et de la vérité : il nous importe de vous témoigner de nouveau, après la découverte de la conspiration, notre dévouement sincère à la République, et notre attachement au régime révolutionnaire; et nous le faisons d'autant plus qu'un de nos coréfugiés, est réputé complice dans les trames ourdies contre la prospérité publique.

Dévoués jusqu'à la mort à la marche sainte et imposante de la Convention, et de ses comités de Salut public et de Sûreté générale; fidèles et fermes dans nos principes républicains, nous ne craignons jamais, malgré menaces et poursuites, les dénonciations de quelques intrigants ou imposteurs; nous ne craignons pas de nous opposer à leurs desseins perfides, et de dévoiler leurs vues sinistres; malgré que quelques uns de nous, sont momentanément les victimes de leurs trames.

Nous prétendons mériter le nom de sans-culottes, et sûrs de nos consciences, nous répétons : sévérité et terreur pour les traîtres et les intrigants, et votre sagesse, vos lumières et votre activité, assureront à la fin, pour jamais, la douce jouissance d'un règne républicain, fondé sur les bases inébranlables de l'égalité, de la raison, et de la vérité ! Vivent la République et la Montagne ! »

L. VAN ALTÉNA (*présid.*), J. BISSEHOP, VAN CERSYN.

29

Les citoyens de la commune de Gignac, département de l'Hérault, annoncent à la Convention nationale qu'ils viennent d'élever un temple de la Raison, à la place de celui qui étoit consacré à l'hypocrisie et à l'orgueil des prêtres; qu'ils ont envoyé à leur district, tout le linge, et 20 marcs 3 onces 2 gros d'argenterie; qu'ils ont fait parvenir à la trésorerie de Montpellier 34 autres marcs d'argenterie, et qu'ils ont ouvert 2 souscriptions, l'une pour la construction d'un vaisseau, l'autre pour le soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie.

Le produit de la première, s'élevant à 1,473 liv. 15 sols, a été versé dans la caisse du receveur de Montpellier; et celui de la seconde, formant un total de 659 liv. 10 sols, a été déposé sur le bureau; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, où ils jurent de la défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

[Gignac, 10 germ. II] (2).

« Représentants du peuple français,

Nos mains républicaines viennent d'élever aujourd'hui un autel à la Raison, et c'est dans

son temple auguste dont les voûtes retentissent de cris Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention, guerre aux tyrans, que nous rédigeons cette adresse pour vous annoncer le triomphe de la vérité et de la philosophie sur le fanatisme et l'imposture. Des charlatans paîtris d'hypocrisie et bouffis d'orgueil, qui prétendaient en foulant aux pieds l'égalité, être seuls dépositaires des secrets du ciel, et dispensateurs de ses grâces, ne viendront plus souiller cette enceinte. Nous avons secoué, en braves sans-culottes, leur joug avilissant. Tous les décadi, nous nous rendons dans cet édifice pour y entendre la lecture des lois; pour nous instruire de nos droits et de nos devoirs, et pour nous former à la pratique des vertus sociales, qui peuvent seules conserver parmi nous la liberté que nous avons conquise par notre courage et nos lumières. Nous avons envoyé à l'administration du district tous les outils du culte qui consistent en linge, et en 20 marcs, 3 onces, 2 gros d'argenterie. Nous avons déjà envoyé à la trésorerie de Montpellier, 34 marcs d'argenterie. Nous offrons le tout à la patrie. Réunis en société populaire, nous avons ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau, qui s'est portée à 1473 liv. 15 s. Cette somme a été déposée entre les mains du trésorier du district de Montpellier. Aujourd'hui, nous faisons hommage à la nation de 659 liv., 10 s. que nous destinons au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie morts en combattant pour la liberté.

La conjuration infernale qui vient d'éclater à Paris nous a pénétré tous de l'indignation la plus profonde. Quoi! des scélérats voulaient détruire la représentation nationale, bouleverser la République, et anéantir la liberté... Représentants, point de grâce aux perfides, fussent-ils nos amis, nos frères, nos enfants; que ces traîtres et leurs complices tombent sous le glaive vengeur des lois.

Nous vous invitons à continuer vos travaux immortels, et à rester fermes à votre poste jusqu'à ce que vous ayez pacifié l'Europe, et fait la loi à la coalition des tyrans. Vous serez toujours notre guide et notre centre. Vous nous trouverez prêts à sacrifier nos fortunes et nos vies pour repousser la tyrannie et défendre la liberté ».

MADIÉ, BRO, JOUVENE fils, PRADEL aîné, POMPY, BEDOY, THIBAL père et fils, GUIBAL, MESSIER, ARNAUD, MAGUION, FAULQUIER, MAY, LAPIERRE, MAY, PONSY, COME, MONTEL, COMAIRAS, DELLON, BOYER, PAGÈS, LACAND, DOUSCARAT, LAURE, MONTEREAU, P. CROS, GAURY aîné, BOUET, BURNAT, BLANC, ROCHAS, THOULOZE, GRODY, MARTIN SIAU, MARTIN SIAU fils, PONSY, CELLARIER, MAURIN, OSTRUE cadet, MOUTET, AZEMAN aîné, TREILLIER, J.J. BOULLIOU, PONSY, DUPIN, SERRANET, AVELLAN, AVELLAN (médecin, juge de paix), AZEMAN, DALMAT, POURTALÈS, ENON, BÉRIER aîné, COSTE, CALSIÈVE, VARELHES, BONNIOT, LAVAUSSÉ, MONTET père, CABANON, MOZE, DELMAS, J. GINESTE, CAMBON, L. JOUVENE, POHER, FABRE, MONTABRÉ, CAMPAGNE père, VILLARET, PINQUIER, SALODIER, JALIBERT, FANO, JALIBERT fils, DAUMAS, FABRE père et fils, MAIGNON, MAIGNON fils, GALTIER père et fils, SAVIER, SAGNIER, BRUN, BARVAL, RABAJOU, DUPIN, SABIS, GARGELLER, LACAUX, FAVE, LAREH, cadet, REBOUL fils, RE-

(1) P.-V., XXXVI, 74 et 227. J. Sablier, n° 1276; J. *Matin*, n° 614.

(2) C 301, pl. 1077, p. 21, 22.